



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0215

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2013 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0215**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Rapport annuel 2013 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La commission consultative des services publics locaux de la Communauté urbaine de Lyon a été créée en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou contrat de partenariat, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération n° 2008-0276 du 15 mai 2014, la CCSPL se compose de 20 conseillers communautaires ayant chacun un suppléant et de 31 associations représentées par 51 personnes.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. A la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives et conformément à la Charte de la participation du Grand Lyon, la CCSPL est amenée à réfléchir et à être force de proposition dans le cadre de groupes de travail ad hoc sur des sujets d'actualité relatifs aux services urbains relevant des compétences de la Communauté urbaine, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Rappel des objectifs politiques de la CCSPL

L'activité 2013 de la Commission consultative des services publics locaux s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques du Grand Lyon concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat politique,
- améliorer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre le Grand Lyon et les associations d'usagers.

Retours sur les dossiers soumis à la commission en 2013

a) - Avis réglementaires de la CCSPL

L'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2013 s'est poursuivie dans le cadre de ses groupes de travail (eau-assainissement, déchets-chauffage urbain, stationnement-déplacements, équipements communautaires) et de 4 séances plénières.

En 2013, la CCSPL a remis son avis sur :

- le projet de révision du règlement d'assainissement collectif,
- les comptes-rendus techniques et financiers 2012 des délégataires,
- le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

b) - Informations à la CCSPL

Dans le cadre du suivi des dossiers sur lesquels les associations ont été saisies, des séances d'information ont été organisées sur les sujets suivants :

- prolongation du contrat de DSP du Golf de Chassieu,
- prolongation du contrat de DSP OPENLY,
- suivi du dossier eau potable.

c) - Cycle de formation

Dans le cadre de la formation continue des membres de la commission et en lien avec les dossiers présentés à la commission, un cycle de formation sur l'assainissement a été proposé. Celui-ci s'est également inscrit dans le cadre de l'élaboration du prochain Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA) du Grand Lyon pour lequel la Direction de l'Eau a souhaité partager le plus largement possible les enjeux liés à l'assainissement dans les prochaines années. Outre les partenaires institutionnels qui constituent les interlocuteurs habituels du Grand Lyon sur la politique publique d'assainissement, la Direction de l'Eau souhaitait partager les orientations du nouveau SDA avec des citoyens-usagers et associations intéressées par le sujet.

Ce cycle s'est composé de trois séances de formation, animées à la fois par les techniciens du Grand Lyon et par des partenaires extérieurs, réparties comme suit :

- « Contexte, finalités et principes d'action de l'assainissement pour le Grand Lyon »,
- « Gestion de l'assainissement aujourd'hui et demain »,
- « Gestion des eaux pluviales ».

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité 2013 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.